

Compte rendu de la séance du 16 décembre 2024

Ordre du jour:

- AGENCE DE L'EAU : REFORME DES REDEVANCES
EAU ET ASSAINISSEMENT
- VOIRIE FIC 2025
- TE63 : TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC – ECLAIRAGE
AU LIEU DIT CRESTE ET LAUMONT SUITE
SEPARATION BT
- VALIDATION DEVIS
- QUESTIONS DIVERSES

Délibérations du conseil:

TE63 - TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC - ECLAIRAGE LIEU DIT CRESTE ET LAUMONT SUITE SEPARATION B.T (DE 2024 64)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis estimatif transmis par Territoire d'énergie du Puy de Dôme concernant l'éclairage public au lieu dit Creste et Laumont suite séparation BT.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques, à la date d'établissement du projet, s'élève à **4 400,00 H.T.**

Conformément aux décisions prises par son Comité syndical, Territoire d'énergie du Puy-de-Dôme sollicite de la Commune un fonds de concours de 60% du montant HT (à laquelle s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'Ecotaxe) soit **2 641,44 €**, TE63 assume la part restante.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- ♦ d'approuver le devis estimatif de ces travaux fixant la participation de la commune à **2 641,44 €**
- ♦ d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de financement de travaux d'éclairage public d'intérêt communal.

ENTREPRISE GOMINARD -VALIDATION DEVIS TRAVAUX A COTTEUGES (DE 2024 65)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'Entreprise Robert GOMINARD pour des travaux d'enrochement pour soutenir la voie communale au droit de la propriété Cathaud au Village de Cotteuges.

Il y a lieu de se prononcer sur ce devis d'un montant de 1 700,00€ HT soit 2 040.00€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents:

- Valide le devis de l'Entreprise Robert GOMINARD d'un montant de 1 700,00€ HT soit 2 040,00€ TTC. pour des travaux d'enrochement pour soutenir la voie communale au droit de la propriété Cathaud au Village de Cotteuges.
- Mandate Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOIRIE - CHEMIN DES CLOS A COTTEUGES -
REFECTION DE VOIRIE AU VILLAGE DE LYNS ET AIRE DE JEUX INCLUSIVE
INSCRIPTION AU PLAN DE RELANCE AU TITRE DU FIC 2025 (DE 2024 66)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du plan de relance au titre du FIC 2025, la Commune peut bénéficier d'une aide financière du département pour :

DES TRAVAUX DE VOIRIE

Sur la route le Chemin des Clos à Cotteuges et la Réfection de voirie au Village de Lyns.

Pour cela, Monsieur le Maire, présente au Conseil Municipal une estimation d'un montant de 58 225,00 HT soit 69 870,00 € TTC.

AIRE DE JEUX INCLUSIVE

Aire de jeux installés dans la cour de l'école à Cotteuges et ouvert à tous les administrés.

Pour cela, Monsieur le Maire, présente au Conseil Municipal un devis d'un montant de 13 890,00 € HT soit 16 668,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à transmettre les dossiers au département afin de demander les subventions dans le cadre du plan de relance au titre du FIC 2025.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

ENCAISSEMENT DES CHEQUES REPAS DES AINES 2024 (DE 2024 67)

Monsieur le Maire rappelle que, comme l'année précédente, a eu lieu le repas annuel des aînés.
de la Commune de Saint-Diéry, les conjoints âgés de moins de 65 ans, étaient invités en contre partie d'une participation financière de 40 euros, payable par chèque à l'ordre du Trésor public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- valide le montant de cette participation financière
- dit que les règlements doivent être transmis au Centre des finances publiques
- Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION ACCEPTATION D'UN DON (DE 2024 68)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la réception d'un don :

- un chèque de 100 € à l'ordre de la Mairie de St Diéry.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** ce don de 100 € en chèque, grevé ni de conditions ni de charges

VIREMENT CREDIT BP ASSAINISSEMENT 2024 CHAPITRE 011 COMPTE 622
(DE 2024 69)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget ASSAINISSEMENT de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	1584.35	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	-358.35	
6541	Créances admises en non-valeur	-1226.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépense le virement de crédit comme indiqué ci-dessus.

VIREMENT DE CREDIT BP COMMUNE 2024 CHAPITRE 66 COMPTE 66111 (
DE 2024 70)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget COMMUNE de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	-254.00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	254.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépense le virement de crédit comme indiqué ci-dessus.

AGENCE DE L'EAU : REDEVANCE POUR PERFORMANCE DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (DE 2024 71)

Suite aux nouvelles dispositions concernant le calcul de la redevance assainissement collectif, Monsieur le Maire; après avoir reçu des renseignements complémentaires à ce sujet, a présenté les nouvelles modalités aux membres du Conseil Municipal qui se sont réunis le 16 décembre 2024.

Après exposé , il a été décidé que la redevance Assainissement Collectif serait répercutée sur la facture de l'abonné raccordé au réseau d'eaux usées Collectif.

La facturation sera faite par SUEZ EAU FRANCE en appliquant le tarif de 0,084€/m³
Monsieur le Maire met aux voix cette décision :

- pour 12
- abstension 3
- contre 0

TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOIRIE - CHEMIN DES CLOS A COTTEUGES - REFECTION DE VOIRIE AU VILLAGE DE LYNS, AIRE DE JEUX INCLUSIVE ET ACQUISITION ET INSTALLATION DES EQUIPEMENTS EN MATIERE DE SECURITE (DE 2024 72)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du plan de relance au titre de la DETR, la Commune peut bénéficier d'une aide financière de l'Etat pour :

DES TRAVAUX DE VOIRIE

Sur la route le Chemin des Clos à Cotteuges et la Réfection de voirie au Village de Lyns.

Pour cela, Monsieur le Maire, présente au Conseil Municipal une estimation d'un montant de 58 225,00 € HT soit 69 870,00 € TTC.

AIRE DE JEUX INCLUSIVE

Aire de jeux installés dans la cour de l'école à Cotteuges

Pour cela, Monsieur le Maire, présente au Conseil Municipal un devis d'un montant de 13 890,00 € HT soit 16 668,00 € TTC.

ACQUERIR ET INSTALLER DES EQUIPEMENTS EN MATIERE DE SECURITE

Sécurité de l'école de Cotteuges

Pour cela, Monsieur le Maire, présente au Conseil Municipal un devis d'un montant de 6 983,00 € HT soit 8 379,60,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à transmettre les dossiers à l'Etat afin de demander les subventions dans le cadre du plan de relance au titre de la DETR 2025.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION SUR " L' ACQUISITION ET L'INSTALLATION DES EQUIPEMENTS EN MATIERE DE SECURITE" (DE 2024 73)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de "L'acquisition et installation des équipements en matière de sécurité" afin de sécuriser l'école de Cotteuges, la Commune peut bénéficier d'une aide financière de la Région.

Pour cela, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis pour l'installation d'un système d'interphone et de gâche pour contrôler les entrées de l'école :

- un pack interphonie	3 233,00 € HT
- pack Vigik + gâche	1 385,00 € HT
- fourniture diverses	850,00 € HT
- Main d'oeuvre	1 515,00 € HT

total général du devis 6 983,00 € HT soit 8 379,60 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à transmettre le dossier à la région afin de demander la subvention dans le cadre de "L'acquisition et l' installation des équipements en matière de sécurité" afin de sécuriser l'école de Cotteuges.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

VIREMENT DE CREDIT BP COMMUNE 2024 COMPTE 7392221 CHAPITRE 014 (DE 2024 74)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget COMMUNE de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
60622	Carburants	-120.00	
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	120.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépense le virement de crédit comme indiqué ci-dessus.